

Tunisie : une démocratie à l'arraché

par Mohamed JAOUA¹

Trois ans après la révolution de jasmin, qui avait eu raison en janvier 2011 de la dictature de Ben Ali, la Tunisie moderne se dote de sa seconde Constitution, après celle des lendemains de l'indépendance. Une année presque jour pour jour après l'assassinat de Chokri Belaïd, leader charismatique de l'opposition de gauche tombé le 6 février 2013 sous les balles d'un commando islamiste devant son domicile.

Cette concordance est beaucoup plus qu'une coïncidence. Cet assassinat avait en effet suscité un véritable séisme politique et réveillé une société civile encore sonnée par la déferlante islamiste aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) d'octobre 2011. Et c'est à l'irruption de la société civile dans le débat constitutionnel que le pays doit aujourd'hui ce texte fondateur moderne et démocratique que le monde entier se plaît à saluer. En attribuant un peu vite ses mérites au parti islamiste "Ennahdha" et à ses deux alliés qui lui servent de caution laïque pour diriger le pays depuis 2011.

UNE CONSTITUTION ARRACHEE DE HAUTE LUTTE

En fait, cette troïka gouvernante ne s'est résolue qu'à contrecœur à entériner les dispositions les plus emblématiques - et les plus progressistes - de ce texte : consécration de l'Etat civil, exclusion de toute autre souveraineté que celle du peuple dans l'élaboration de la loi et son contrôle, liberté de conscience, criminalisation de l'accusation de mécréance qui ouvre la porte à tous les meurtres, indépendance du pouvoir judiciaire, égalité totale des genres, etc. Auparavant, elle aura mené mille batailles pour tenter de faire contrôler les lois par un conseil islamique non élu, pour réduire la femme à un rôle complémentaire - et non égal - de celui de l'homme, et pour mettre à la liberté de conscience toutes sortes de limites à caractère religieux. A chacune de ses tentatives, la société civile s'est mobilisée et a fait front : partis politiques, associations, syndicats, Ligue des droits de l'homme, ont défendu becs et ongles leur modèle de société, moderne et ouverte sur le monde, contre toutes les tentatives de retour en arrière.

Mais cela n'aurait sans doute pas suffi à obtenir que cette constitution consacrant l'Etat civil et les droits humains soit adoptée le 27 janvier 2014 par 200 des 214 votants d'une ANC où la troïka détient la majorité absolue. Sur fond d'échec sur tous les fronts dans sa gestion des affaires du pays, dont l'économie n'a cessé de régresser, dont la sécurité s'est dramatiquement dégradée, où le terrorisme et les assassinats ont fait leur entrée par la grande porte, plusieurs événements ont aussi freiné la course effrénée d'Ennahdha pour le contrôle de l'appareil d'état, en l'amenant à composition avec la société civile.

¹ Mathématicien

Le premier a eu lieu le 30 juin en Egypte, jour où la rue s'est massivement retournée contre les Frères Musulmans après les avoir adoubés, ouvrant ainsi la voie à leur renversement par l'armée. L'arrogance dont, forts de leurs victoires aux élections, ils avaient fait preuve dans l'exercice du pouvoir, pour imposer une constitution islamiste et contrôler toutes les manettes de l'état, est apparue ce jour-là dans toute sa vanité. Vanité en effet, dès lors qu'ils s'étaient révélés incapables d'exaucer la moindre des attentes de leurs électeurs : une vie meilleure, des emplois pour les jeunes, la sécurité pour tous, y compris les minorités, et des libertés sans contraintes ni menaces. Et bien que l'armée tunisienne fût incapable de rééditer le coup du Caire, les islamistes tunisiens n'ont pas moins commencé ce jour-là à redouter le pire.

Le second a été l'assassinat le 25 juillet - jour de la fête de la République ! - de Mohamed Brahmi, député de l'opposition de gauche à l'ANC, selon le même *modus operandi* que celui de Chokri Belaïd. Les djihadistes, longtemps choyés par Ennahdha qui pensait pouvoir les instrumentaliser - tout en les contrôlant - contre l'opposition et la société civile, s'affranchissaient définitivement ce jour-là de sa tutelle en déclarant la guerre à l'état dirigé par Ennahdha. Amenant du même coup ces derniers à se départir lentement de leur ambiguïté mortifère vis-à-vis du terrorisme pour rejoindre le camp de l'état de droit.

Le jour même des funérailles de Brahmi, une soixantaine de députés d'opposition quittaient l'hémicycle de l'ANC pour camper devant ses murs, soutenus par des processions quotidiennes de milliers de citoyens réclamant la démission d'un gouvernement incapable de protéger la vie de ses citoyens, et d'une ANC occupée à légiférer et à gouverner en oubliant le rôle constituant pour lequel elle a été élue.

Elue, certes oui ... mais pour une année seulement ! L'ANC et les autorités transitoires qui en sont issues avaient donc déjà perdu leur légitimité électorale depuis octobre 2012. L'impéritie du gouvernement et les assassinats politiques ont achevé de leur faire perdre leur légitimité morale et politique. Avec le danger intérieur et celui qui menaçait aux frontières, la recherche d'une légitimité consensuelle pour sortir le pays d'une transition interminable de plus en plus chargée de menaces, devenait impérieuse. La troïka a fini par se rendre à cette évidence pour rejoindre- en traînant les pieds - la table des négociations dans le cadre du dialogue national proposé par les puissantes centrales syndicales ouvrière et patronale. Il aura ensuite fallu des mois pour vaincre ses tergiversations et ses velléités de contrôle du processus. Mais le bon sens, celui de l'opposition comme celui des islamistes, a fini par triompher tant il était évident que la Tunisie ne pouvait se payer le luxe d'un scénario à l'égyptienne qui ne l'aurait conduite qu'au chaos. Un gouvernement de technocrates, chargé de préparer les élections, a alors remplacé le gouvernement à direction islamiste, et la Constitution de consensus, que les tunisiens espéraient depuis deux ans, a été finalisée en quelques semaines dans la foulée.

LA CONSTITUTION, ET APRES ?

Nombreux sont ceux qui se posent aujourd'hui la question : que ne l'avait-on fait plus tôt ? Mais l'histoire ne se décrète pas, et aucun peuple ne peut faire l'économie de son apprentissage - souvent douloureux - de la démocratie. Au moins reconnaîtra-t-on à Ennahdha, si elle a bien été tentée par le passage en force à la suite de sa victoire électorale,

d'avoir eu la sagesse - contrairement à ses frères égyptiens - d'y renoncer quand il fut évident que celui-ci risquait de mettre le pays à feu et à sang.

D'autres encore se demandent si cette constitution, en fin de compte très proche de celle de 1959, valait bien ces trois années de luttes - parfois sanglantes - et d'incertitudes, de régressions économiques et sociales aussi. Mais aurait-elle été identique à celle de 1959 qu'elle n'en serait pas moins fondamentalement différente. Car au contraire de la première, qui leur fut "octroyée" par un dirigeant visionnaire (Habib Bourguiba), celle-ci a été écrite d'une plume trempée dans les luttes des tunisiens et dans leur sang. Les apprentis dictateurs auront donc fort à faire pour toucher à la moindre de ses libertés dont les tunisiens mesurent à présent tout le prix et qu'ils défendront pied à pied après les avoir arrachées une à une. Alors même qu'ils avaient supporté sans broncher durant plus d'un demi-siècle la fêrule des gouvernements autocratiques successifs pourtant parés de la constitution "démocratique" de 1959.

Autant d'observations qui confirment que le scénario adopté par la Tunisie au lendemain de sa révolution, à savoir le passage par l'intermède de la Constituante, était bien le pire de tous ... à l'exclusion des autres ! Pour avoir voulu l'éviter, le peuple égyptien aura connu trois constitutions en trois ans. Toutes écrites par des experts, toutes adoptées par référendum à des majorités confortables sinon écrasantes, sans pour autant apporter jusqu'à ce jour aux égyptiens l'apaisement et la stabilité auxquels ils aspirent.

Mais le plus important est qu'au-delà de l'adoption de la Constitution, les trois années passées auront surtout servi à structurer un champ politique dévasté par la dictature, et à poser les termes et les jalons d'un débat politique jusque-là inexistant. Une structuration et des jalons sans lesquels il est vain de parler de démocratie. Les joutes constitutionnelles, qui ont pu paraître bien longues et souvent illisibles, auront joué un rôle historique majeur. Celui de fournir la toile de fond, le décor du scénario tunisien - car chaque pays doit inventer le sien - de sortie de la dictature.

Il reste à présent que cette constitution ne vaudra que par ce que les tunisiens sauront en faire sur le terrain de leurs luttes politiques et sociales. Que les démocrates retombent par exemple dans leur funeste erreur de 2011, en se présentant en ordre dispersé aux élections à venir, et les islamistes d'Ennahdha auront encore de beaux jours devant eux. Notamment pour interpréter dans le sens qui leur convient les ambiguïtés - et quelle constitution n'en recèle pas ? - qui subsistent dans le texte.

Mais ceci est un autre chapitre qui s'ouvre devant le pays. Ses citoyens - car ils ont désormais gagné le droit de se qualifier comme tels - l'abordent dans de bien meilleures conditions qu'ils ne pouvaient le craindre il y a seulement un an. Et c'est en soi une victoire considérable, dont les démocrates du monde entier ont raison de se réjouir.

Mohamed Jaoua
Tunis, le 14 Février 2014